

le bulletin du SNU ipp 26



N°307

Dispensé de timbrage Valence CTC

SNUipp Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Bizet
26000 Valence
Tél. : 04.75.56.77.77
Télécop. : 04.75.56.00.56

Bimensuel
Directrice de publication : Bernadette Long
N° de C.P.P.A.P. : 0610 S 07360
ISSN : 1164-2769
Abonnement : 10 €
Prix au n° : 2 €

Déposé le 26/08/2010

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Internet : <http://26.snuipp.fr>

E-mail : snu26@snuipp.fr

Année Scolaire 2010 / 2011

**Tous en grève
le 7 septembre**

Vendredi 3 septembre
**CTPD : dernières mesu-
res de carte scolaire**
**CAPD : dernières nomi-
nations**

**Réunion d'information
syndicale :**

⇒ **en octobre**

(mercredis 6,13 et 20)

⇒ **9 septembre après-
midi à la maison des
syndicats pour les
psychologues scolaires**

7 septembre
**Grève unitaire
public/privé**
**Manifestations
à Valence et
à Montélimar**
14h30

**Rien n'a changé durant l'été :
Tous en grève le 7 septembre !**

La FSU et les autres syndicats appellent à poursuivre et généraliser les mobilisations.

Au plan national, un front unitaire s'est développé pour la grève du 7 septembre.

Les mobilisations précédentes n'ont pas été vaines car elles se sont amplifiées jusqu'au 24 juin.

A tel point que les médias ont régulièrement relayé durant l'été la journée de grève du 7 septembre qu'ils annoncent suivie.

Effectivement, nous devons réussir cette étape qui sera déterminante pour les suites de l'action et le vote des députés à l'assemblée nationale.

Le gouvernement exploitera et exagèrera toute baisse de participation. Il tente déjà de minimiser le mouvement comme pour chacune des actions précédentes.

Le dossier des retraites pèsera fort lors de cette journée, mais ne doit pas nous faire oublier tous les autres dossiers et les atteintes régulières contre l'école : formation, suppression massive de postes, réformes qui détournent l'école de ses missions de service public...

Le gouvernement, habituellement en sommeil pendant l'été, n'a eu de cesse d'annoncer des réformes et de bafouer les solidarités, d'attiser la xénophobie comme une sorte d'aveu de sa faiblesse et de l'impopularité de sa politique générale.

Pour un message fort, dès la rentrée, affichons notre colère aux portes des écoles et syndiquons-nous massivement au SNUipp.

Le 7 septembre, jour de l'ouverture du débat parlementaire sur les retraites, fermons toutes les écoles en étant tous en grève.

L'équipe du SNUipp 26 vous souhaite une bonne rentrée et une année scolaire riche, combative et solidaire.

B. Carillo, Y. Chauvin, B. Long, D. Godeau,
secrétaires départementaux.

**A l'école,
on admet les différences,
pas les inégalités.**



Sommaire :

p 1 : Édito
p 2 et 3 : Base élèves

p 4 et 5 : Brèves
p 6 : Refusons la politique xéno-
phobe

p 7 : Retraites : nouvelles estivales
p 8 : Grève - Infos syndicales

Encarts :

p 1 à IV : Syndicalisation
Lettre aux parents
Enveloppe T

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et Pédagogues
www.snuipp.fr

Base élèves

Les enseignants, et notamment les directrices et directeurs, qui ont refusé de mettre en place le fichier base élèves depuis sa création ont eu raison de s'opposer. Ils ont permis des modifications fondamentales pour la préservation des droits de l'enfant. L'avis du Conseil d'état rendu le 19 juillet nous encourage à poursuivre les actions collectives

Base élèves et BNIE (base nationale des identifiants élèves) : L'avis du conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat indique, dans un avis publié lundi 19 juillet, que les fichiers base élèves et BNIE « devront faire l'objet de régularisations ».

Plusieurs éléments sont avancés :

- **les irrégularités sur la mise en œuvre des premières versions.** Base élèves comme BNIE ont été mises en œuvre avant la délivrance par la CNIL du récépissé de déclaration. Toutes les données enregistrées avant la date du 27 février 2007 devront être supprimées. Le Conseil d'Etat censure également la collecte, dans la première version, de données relatives à l'affectation d'élèves en CLIS, données qui révèlent la nature de l'affectation ou du handicap dont souffrent les élèves. Le recueil de données concernant la santé devra faire l'objet d'autorisations de la CNIL. Ceci ne concerne pas la version actuelle.
- **La durée de conservation des données pour le BNIE :** les finalités du traitement ne justifient pas les 35 ans prévus selon le Conseil d'Etat qui annule en totalité la décision ministérielle de création du fichier. Il fixe un délai de 3 mois à l'administration pour fixer une nouvelle durée de conservation, faute de quoi les données seront supprimées. Pour Base élèves la durée de 15 ans n'est pas jugée excessive.
- **Le droit d'opposition :** le Conseil d'Etat juge légal le droit pour chacun de s'opposer au traitement de données personnelles. Ce droit existait dans la première version de Base élèves. Le Conseil d'Etat annule les dispositions de l'arrêté du 20 octobre 2008 qui interdisent l'exercice de ce droit d'opposition.
- **Concernant l'interconnexion,** le Conseil d'Etat écarte la critique selon laquelle Base élèves a pour objet l'interconnexion des fichiers et aurait dû faire l'objet d'une demande spécifique. Il « sanctionne » néanmoins l'omission dans la déclaration à la CNIL, de la mention de rapprochements avec des données provenant de fichiers dont les objets sont voisins.

Le ministère de l'Education nationale a « pris acte avec satisfaction des décisions » prises par le Conseil d'Etat. Il estime que les remarques portent sur la version initiale du dispositif et que le Conseil d'Etat rappelle l'importance de Base élèves pour le fonctionnement du service public d'enseignement. Il s'engage à respecter les injonctions.

Pour le SNUipp, ces décisions confirment l'absence de garanties suffisantes en termes éthiques sur un fichier destiné à gérer la scolarité des élèves. Le SNUipp réclame la création d'un observatoire indépendant qui exercerait un réel contrôle et permettrait d'avoir un regard citoyen sur l'ensemble de fichiers concernant les élèves. Une telle décision serait un signe d'apaisement, de même que la levée des sanctions à l'encontre des directeurs d'école. A ce jour, environ 200 directeurs auraient refusé de remplir le fichier selon le CNRBE. Deux directeurs d'école en Isère se sont vus retirer leur fonction en mars dernier.

Au vu des décisions du Conseil d'Etat, le SNUipp renouvelle sa demande de levée immédiate de toute sanction.



Base élèves

Ci-dessous, la réponse adressée par l'Inspecteur d'Académie à notre courrier du 1^{er} juillet dernier.

Il fait mine d'ignorer l'actualité dès le début de son courrier puisque nous étions en attente de l'avis du Conseil d'état concernant base élèves.

Nous continuons à déplorer l'utilisation de courriers recommandés et de menaces de sanctions pour intimider et faire plier des enseignants qui, tout en assurant leurs missions avec sérieux pour les élèves, émettaient des réserves sur ce fichier, en partie confirmées par l'avis du Conseil d'état.

inspection académique
Drôme

Académie
Sud-Est
JURIDICTION
Éducation
Technique

IEN adjoint
à l'Inspecteur
d'académie

Affaire suivie par
Thierry Aumage

Téléphone
04 75 82 35 14
Télécopie
04 75 82 35 09

Mel :
Ce la26-ien-iena
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité Brunet
BP 1011
26 015 Valence Cedex

Adresse des bureaux
Place Louis Le Cardonne
Cité Brunet
26 000 Valence

Valence, le 6 juillet 2010

L'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Monsieur
les secrétaires départementaux
du SNUIPP de la Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet
26000 VALENCE

Mesdames et Monsieur les secrétaires départementaux,

Vous avez souhaité m'interpeller sur la situation de quelques directeurs d'école ayant marqué leur refus à renseigner l'application informatique Base Elèves.

Il convient de rappeler qu'à ce jour aucune restriction de quelque juridiction que ce soit ne met un frein quant à l'utilisation et au renseignement de cette application.

Il incombe aux directeurs d'école dans le cadre de leur mission statutaire de répondre aux sollicitations de sa hiérarchie dans les délais qui leur sont fixés.

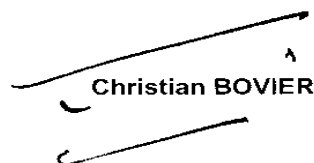
En ce qui concerne la Base Elèves, l'immense majorité des directeurs des écoles drômoises ont rempli leur mission avec le sérieux qui les caractérise dans les délais impartis avec le soutien des moyens spécifiques que j'ai accordés pour accompagner cette opération.

Vous faites dans votre courrier référence à quelques situations isolées. L'envoi de courriers recommandés ne s'est fait qu'après de multiples rappels oraux et écrits de la part des Inspecteurs de l'Education Nationale et de moi-même. Je regrette d'avoir été obligé de recourir à ce procédé indispensable dans le cadre d'une éventuelle procédure disciplinaire.

Je vous précise qu'en ce qui concerne les écoles de MONTVENDRE auxquelles vous faites référence, j'ai toujours demandé au maire de bien vouloir collaborer avec les directrices.

Je constate aujourd'hui que l'application Base élèves est renseignée pour toutes les écoles. Je souhaite que cela perdure. J'ai donc décidé de ne pas engager de procédure disciplinaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Christian BOVIER



Brèves

Concours 2011 des PE : le tableau noir d'une année blanche

Le ministère vient d'annoncer que seulement 3 000 places seraient ouvertes au concours externe 2011 du premier degré. Cette première session organisée dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants se déroulera donc sous le signe de l'avarice au regard des 7 000 places offertes au concours 2010, elles-mêmes en forte baisse par rapport aux années précédentes*.

Dans la réalité, le ministère profite de la réforme de la formation des enseignants pour réaliser une année blanche en matière de recrutement. Alors que de 10 000 à 12 000 enseignants des écoles partiront en retraite en septembre 2011 c'est près de trois professeurs des écoles sur quatre en activité qui ne seront pas remplacés !

Cette situation est d'autant plus inadmissible que le nombre d'élèves progresse dans le premier degré et que le récent rapport de la Cour des comptes préconise un plus grand investissement en direction du primaire, qui est sous-doté de 15 % par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Au contraire, cette décision de réduire le nombre de postes au concours vise à préparer la suppression de milliers de postes d'enseignants des écoles comme l'ont dévoilé les fiches ministérielles de préparation de la rentrée 2011.

Au final, les possibilités d'accéder aux métiers de l'enseignement se restreignent pour de nombreux étudiants alors que dans le même temps, il leur est demandé d'entamer une année supplémentaire d'étude non rémunérée en cycle master pour être recruté.

Cette logique va à l'encontre de la réussite de tous les élèves qui exige au contraire des recrutements qui permettent une baisse des effectifs par classe, un développement de la maternelle et de la formation continue des enseignants. Il s'agit également de construire une véritable formation professionnelle et de mettre en place une entrée progressive dans le métier.

C'est pour faire réussir vraiment tous les élèves que le SNUipp appelle dès maintenant les enseignants des écoles à participer massivement à la journée de grève du 7 septembre !

*Postes au concours : évolution :

- postes au concours 2008 : 10 000
- postes au concours 2009 : 7000
- postes au concours 2010 : 7000
- postes au concours 2011 : 3000

Rapport de la Cour des comptes : l'école primaire est sous-dotée !

La Cour des Comptes a rendu un rapport le 12 mai dernier concernant l'Education nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves.

La Cour rappelle que la part de la richesse nationale (PIB) consacrée à l'éducation a baissé de 4,5% en 1995 à 3,9 % en 2006 et que les crédits en faveur de l'école primaire sont actuellement inférieurs de 5 à 15% aux budgets accordés à ce niveau par des pays comparables.

Le rapport souligne que dans l'enseignement primaire, la France se caractérise par un coût salarial par élève nettement plus faible que dans la moyenne des pays de l'OCDE : elle est en 25ème position sur 30 pays. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs : le salaire des enseignants y est plus faible, le temps d'enseignement plus long et la taille des classes plus importante.

Si le SNUipp partage les préoccupations de la cour d'accroître les moyens alloués au primaire, il réaffirme que la mise en œuvre de ces préconisations nécessite d'autres moyens pour l'école !

RASED

L'année scolaire 2009-2010 a encore été rude pour les RASED : si, à la suite des mobilisations, la machine budgétaire avait été quelque peu enrayerée (c'est le ministère lui-même qui a dû le reconnaître !), et la circulaire du 17 juin 2009 pérennisait le dispositif, la baisse drastique des départs en formation, les menaces sur les postes surnuméraires, l'élargissement des secteurs d'intervention ont affecté durement les personnels et les élèves en difficulté.

En cette rentrée, les réseaux sont une nouvelle fois sur la sellette : départs en formation toujours insuffisants, postes vacants supprimés... et 2011 s'annonce sous les pires auspices.

Les fiches de préparation budgétaires indiquent en effet que « la contribution

des enseignants spécialisés des RASED (...) doit évoluer ». **Les scénarios proposés envisagent soit la disparition « des seuls maîtres G », soit des E et G, soit, en plus des précédents, celle des psychologues scolaires !**

Dès les premiers éléments connus, le SNUipp a proposé à l'unitaire « RASED », incluant les organisations syndicales de l'éducation nationale, les associations professionnelles et les parents d'élèves, une adresse solennelle au ministre de l'éducation. Une rencontre nationale aura lieu dans les tous premiers jours de la rentrée pour construire, comme nous avons su le faire en 2008, la mobilisation nécessaire, qui devra s'inscrire certainement dans un mouvement plus vaste pour l'éducation.

Budget 2011 : 16 000 postes en moins

Après 40.000 suppressions de postes entre 2008 et 2010, le ministre affirme "qu'on peut faire sans problème 16.000 suppressions de postes en 2011 ». Ces suppressions s'ajoutent aux 16 000 réalisées à cette rentrée. Cette annonce ne constitue malheureusement pas une surprise, reste encore à connaître la répartition des suppressions entre le premier et le second degré ! Alors que les effectifs sont toujours en augmentation dans les écoles, nul doute que ces suppressions se traduiront par une nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage pour nos élèves.

En avril dernier, la divulgation de 13 fiches demandant aux recteurs de traquer les emplois d'enseignants, confirmait les craintes, notamment pour l'école primaire. Cherchant à « améliorer la disponibilité de la ressource enseignante », le ministère fait des préconisations détaillées : envoi des enseignants des Rased (réseaux d'aide spécialisée) dans les classes, optimisation de l'enseignement des langues dans le premier degré en limitant au maximum le recours à des intervenants, baisse de la scolarisation des moins de trois ans, augmentation des effectifs par classe, réduction des remplacements dans le premier degré...

Au début de l'été, le ministère a également de nouveau mis en danger le fonctionnement de mouvements pédagogiques et de certaines associations en réduisant les moyens accordés.

C'est un nouvel appauvrissement des ambitions éducatives de notre pays, mettant en jeu la réussite des élèves, notamment celle des plus fragiles qui seront les premières victimes de ces choix budgétaires.

La lutte contre les inégalités scolaires nécessite de faire de l' Education une priorité.

EVS, AVS dans les écoles

En 2009-2010, 17 000 assistants d'éducation (essentiellement sur des postes d'AVS) et 50 000 EVS sous contrats aidés étaient en exercice dans les écoles maternelles et élémentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, un seul contrat, le nouveau «contrat unique d'insertion» (CUI) est proposé aux emplois de vie scolaire. D'une durée de 24 mois sans prolongation possible sauf situation particulière (salariés handicapés et/ou âgés de plus de 50 ans), il donne lieu à la signature d'une convention, contenant un certain nombre d'exigences notamment en terme d'accompagnement et de formation.

C'est sur ces points que devra porter notre action avec les personnels précaires car la formation reste le parent pauvre de la mise en œuvre de ces contrats. De plus, les établissements employeurs essaient de renforcer la modulation horaire au détriment des droits des personnels et le remplacement nécessaire de nombreux AVS amène à une généralisation des contrats à double mission (aide administrative et accompagnement des élèves en situa-

tion de handicap) et à une dispersion des emplois. De plus en plus, les lieux d'exercice des missions ne sont plus uniques.

Le SNUipp réaffirme la nécessité de créer de véritables emplois statutaires et d'en favoriser l'accès aux personnels actuellement employés.

Concernant la professionnalisation des AVS, un « dispositif transitionnel » prévoit notamment la reprise de 574 AVS par le biais de conventions avec des associations ou les services d'aide à domicile. Cette démarche n'intègre qu'une petite partie des revendications des organisations syndicales qui, à l'initiative du SNUipp, ont rappelé unanimement leur exigence d'un métier d'Accompagnant du Jeune Handicapé avec un cadre d'emploi pérenne, garantissant les droits des salariés, pour permettre à tous les jeunes en situation de handicap, une participation pleine et entière à la citoyenneté avec une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés.

Direction et fonctionnement de l'école : la parole aux personnels !

Directeurs et adjoints, d'écoles maternelle et élémentaires, **ce sont près de 10 000 collègues qui ont répondu à l'enquête nationale du SNUipp sur la direction et le fonctionnement de l'école.** Cette participation confirme que la situation actuelle n'est plus acceptable et que de vraies réponses sont nécessaires.

Trois axes d'évolution se dégagent :

- un fonctionnement plus collectif de l'école et une structuration à clarifier

- une redéfinition des tâches qui deviennent exponentielles

- une reconnaissance de la direction d'école avec du temps de décharge pour toutes les écoles ainsi que des moyens matériels.

Pour la majorité des personnels ayant répondu à l'enquête, ni un statut pour la direction, ni la création d'EPEP n'amélioreraient le fonctionnement des écoles.

A partir de ces pistes, le SNUipp appellera les collègues à engager l'action et interviendra auprès du ministère pour faire changer la donne : plus de temps de décharge, plus de fonctionnement collectif avec le conseil des maîtres, une meilleure reconnaissance financière et plus de temps de concertation pour tous.

Il s'adressera à tous ses partenaires en ce sens.

Refusons la politique xénophobe

**Appel Citoyen, face à la xénophobie
et à la politique du pilori :
liberté, égalité, fraternité**

Signez l'appel en ligne !

<http://nonalapolitiquedupilori.org>

Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Gens du voyage accusés comme les étrangers d'être des auteurs de troubles, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déçus de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Voici que le président de la République accrédite aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires. Ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitution et les principes les plus fondamentaux de la République.

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril la paix civile.

Nous appelons à une manifestation le samedi 4 septembre 2010, place de la République à Paris, à 14h00, et partout en France, afin de fêter le 140^{ème} anniversaire d'une République que nous voulons plus que jamais, libre, égale et fraternelle.

La FSU est signataire de cet appel et vous invite à signer en nombre cette pétition en ligne (déjà près de 32000 signataires depuis le 10 août).

**Dans la Drôme,
un rassemblement est prévu
devant la Tour de l'Europe,
quartier Fontbarlettes,
à 14h à Valence le samedi 4 septembre.**

Nous invitons tous les citoyens à y participer. Nous ne pouvons que réagir devant les propos et la politique discriminatoires du président et du gouvernement. Nous les considérons indignes de notre République et de ses principes.

Communiqué de presse de 50 organisations (4 août)

Une avalanche de discours et d'annonces provocatrices s'est abattue depuis plusieurs jours sur notre pays. Jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, on entend des propos qui étaient jusqu'à présent l'apanage de l'extrême droite. Le président de la République, lui-même, montre du doigt des communautés et des groupes sociaux entiers, stigmatise les Roms, les Gens du voyage, les étrangers, les Français qui ne sont pas « de souche », les parents d'enfants délinquants, etc. Ce faisant, il ne lutte en rien contre la délinquance, qui est répréhensible pour tout individu sans distinction de nationalité ou d'origine : il met délibérément en cause les principes qui fondent l'égalité républicaine, alors que déjà une crise sociale et économique d'une extrême gravité menace la cohésion de la société tout entière.

En quelques jours, les plus hautes autorités de l'Etat sont passées de l'exploitation des préjugés contre les Gens du voyage au lien, désormais proclamé, entre immigration et délinquance, puis à la remise en cause de la nationalité française dans des termes inédits depuis 1945. Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche s'inscrit dans une logique de désintégration sociale porteuse de graves dangers.

Il ne s'agit plus du débat légitime en démocratie sur la manière d'assurer la sûreté républicaine, mais bien d'une volonté de désigner comme a priori dangereuses des millions de personnes à raison de leur origine ou de leur situation sociale. Quelle que soit la légitimité que confère l'élection, aucun responsable politique n'a reçu mandat de violer les principes les plus élémentaires sur lesquels la République s'est construite.

Parce que le seuil ainsi franchi nous inquiète pour l'avenir de tous, nous, organisations associatives, syndicales et politiques diverses mais qui avons en commun l'attachement aux principes fondamentaux de la République laïque, démocratique et sociale, rappelons avec force que l'article 1er de la Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et que toutes propositions qui méconnaîtraient cette règle fondatrice de la démocratie constituent une atteinte à la paix civile.

Nous n'accepterons sous aucun prétexte que le nécessaire respect de l'ordre public soit utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Nous appelons donc l'ensemble des citoyens de ce pays à manifester publiquement leur opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination et aux logiques de « guerre » qui menacent le vivre ensemble.

A cet effet, **nous proposerons dans les prochains jours à la signature en ligne un « Appel citoyen » refusant toute politique de la peur ou de la haine.**

Et nous appelons à un grand rassemblement citoyen à l'occasion du 140^{ème} anniversaire de la République, le samedi 4 septembre Place de la République à Paris, à 14h00, et partout en France, pour dire ensemble notre attachement à la liberté, à l'égalité et à la fraternité qui sont et qui resteront notre bien commun.

Signataires : AC ! Agir ensemble contre le chômage, Les Alternatifs, Les amoureux au banc public, Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association des Marocains en France (AMF), Association nationale des Gens du voyage catholiques (ANGVC), Association républicaine des anciens combattants (ARAC), ATTAC, Autremonde, Cedetim, Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale du travail (CGT), La Confédération Paysanne, La Cimade, Le Cran, Droit au logement (DAL), Emmaüs France, Europe Ecologie, Fédération pour une alternative sociale et écologique (Fase), Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération SUD Education, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), FNASAT-Gens du voyage, Fondation Copernic, France Terre d'Asile, Gauche unitaire, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), Les Jeunes Verts, Ligue des droits de l'Homme (LDH), Ligue de l'enseignement, Marches européennes, Médecins du Monde, Le Mouvement de la Paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), le Parti communiste français (PCF), le Parti de Gauche, le Parti socialiste (PS), Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (RAIDH), Réseau Education Sans Frontière (RESF), SNESUP-FSU, SOS Racisme, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Union syndicale Solidaires, Les Verts.

Retraites : nouvelles estivales ...

Le projet de loi adopté par le conseil des ministres le 13 juillet dernier a été examiné par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, à huis clos, du 20 au 22 juillet.

L'examen par l'Assemblée est programmé à compter du 7 (ou 6) septembre. Mi-août, seuls les amendements déposés et le compte rendu des débats de la commission du 20 juillet étaient disponibles sur le site. Une partie des informations n'a donc été accessible que par la presse, ou est extraite de l'étude d'impact présentée par le gouvernement.

Selon le Président de la commission, 108 des 480 amendements recevables ont été adoptés, dont 45 sur le fond du projet, les autres concernant la forme.

Cependant, les modifications adoptées sont ponctuelles, l'essentiel du projet de loi n'a pas été modifié.

Les députés de la majorité, en accord avec le gouvernement, ont renvoyé le débat à l'examen en plénière. Du fait de l'appel aux grèves et manifestations du 7 septembre, le gouvernement veut afficher qu'il discute encore avec les organisations syndicales (« Les discussions se poursuivent avec les partenaires sociaux pour essayer d'améliorer le dispositif d'ici à la rentrée. » Woerth) et veut se garder une marge de manœuvre, même limitée aux apparences. Les sujets qu'il présente comme ouverts sont ceux de la pénibilité, des carrières longues, des polypensionnés. Il affirme en revanche que la hausse des âges de la retraite est indiscutable.

Les groupes d'opposition ont déposé des amendements de suppression des différentes mesures régressives, et de nombreux autres sur le financement des retraites. Plusieurs interventions (PS et d'autres de la majorité) en faveur d'une réforme systémique ou pour un lien plus fort entre le montant des cotisations versées et le montant de la pension.

La question de l'égalité hommes / femmes a été au cœur du débat, obligeant Woerth à y répondre et à modifier le texte (négociation obligatoire dans les entreprises sous peine de pénalités et prolongation de l'assurance veuvage) sans cependant cesser de nier la responsabilité des règles de détermination des pensions.

Sur ce point des amendements utiles ont été portés par certains membres de la majorité. La HALDE a prévu d'y consacrer sa première manifestation des «mercredis de la HALDE ». Le médiateur de la République s'est exprimé. Nous devons donc poursuivre nos interventions sur ce point avec encore plus de force. Tout montre l'importance de la mobilisation du 7 septembre, de la bataille d'opinion qu'il faut amplifier et des interventions en direction des parlementaires.

On trouvera ci-dessous les différents thèmes abordés au cours des débats de la commission.

1. Le report des bornes d'âge.

Amendements de suppression PS, PC et PG. Deux amendements, présentés par des parlementaires UMP, ont été repoussés ;

il s'agissait de limiter l'effet de la décote, arguant qu'elle pénalise particulièrement les femmes. La présidente de la délégation aux droits des femmes a défendu le maintien de l'âge de la retraite sans décote à 65 ans. L'autre amendement prévoyait le maintien à 65 ans de cet âge pour les mères d'au moins 2 enfants (régime général).

Les documents publiés à l'occasion de ces travaux éclairent le rythme brutal d'élévation de l'âge sans décote.

Pour les fonctionnaires, la progressivité de la décote telle que retenue en 2003 est modifiée. Certains d'entre eux se voient pénalisés de trimestres de décote supplémentaires, entraînant une baisse de leur pension à 62 ans jusqu'à 14% par rapport aux droits actuels. Une baisse du même ordre est prévisible pour la pension versée par le régime général. Voir fiche technique.

Effets financiers de la mesure, présentée comme couvrant la moitié des « déficits », en milliards d'euros 2008.

	2011	2015	2018	2020
Tous régimes	1,7	9,5	18,6	20,2
dont CNAV	0,3	4,6	8,5	9,2

2. Le comité de pilotage

Lors de l'examen de cet article, la majorité UMP a adopté un amendement limitant le rôle du COR à la production de rapports « techniques ».

3. Les sujets Fonction publique.

Le gouvernement a fait rejeter des amendements grossiers, par exemple sur le traitement des 6 derniers mois, la suppression de toutes les bonifications hors celles pour enfants nés ou adoptés avant 2004, la linéarisation du minimum garanti ayant pour effet de diminuer son montant dans la quasi-totalité des situations.

Interpelé sur la situation des fonctionnaires (et des militaires) qui n'atteignent pas 15 années de service (les TSD « titulaires sans droits »), Eric Woerth a répondu : « Nous songeons donc à réduire la durée minimale de service ». Outre l'aspect symbolique du sujet, la FSU avait indiqué au cours des groupes de travail sur les TSD qu'une telle mesure générerait des polypensionnés plus nombreux et qu'il était impensable de l'envisager sans régler la situation des fonctionnaires polypensionnés.

• L'augmentation du taux de cotisation.

En réponse au PS qui demandait la compensation par une augmentation du traitement brut de cette augmentation du taux de la retenue pour pension, Woerth a rejeté cette hypothèse : « l'augmentation de la cotisation ne sera pas compensée. Si elle l'était, les fonctionnaires et les employés du secteur privé cotiseraient à un taux différent, pour un salaire et une retraite égaux. »

A l'horizon 2020, cette mesure devrait permettre aux employeurs publics d'économiser 1,55 milliard d'euros pour l'Etat et 1,450 pour les FPT et FPH.

• Le minimum garanti

Rejet des amendements de suppression de l'article qui soumet l'attribution du minimum garanti à la condition d'avoir droit à une retraite sans décote; « il faut tenir compte du fait que, si le minimum garanti n'évolue pas, le système de la décote ne sert à rien. » (E Woerth)

A l'horizon 2020, l'économie serait de 270 millions d'euros pour l'Etat et 650 pour la CNRACL.

• La suppression du droit à une retraite anticipée des parents de trois enfants.

Le gouvernement nie que la bascule dès 2011 des modalités de détermination de la pension sur celles applicables à la génération pour les fonctionnaires qui conserveront le droit à une retraite anticipée, conduite de très nombreuses femmes à cesser leur activité. Les Parlementaires ont apparemment une autre analyse. Ainsi, le rapporteur UMP de la commission des finances a souhaité que le dispositif soit étalé.

Le gouvernement donne un chiffrage théorique de la mesure en supposant que « les agents privilégieront le maintien en activité ». En 2020, 450 millions d'euros d'économie dans la FPE, 530 pour la CNRACL.

• Les bonifications pour enfants.

Question soulevée y compris par le médiateur de la République.

Réponse affligeante de G. Tron, qui entend se limiter à évaluer le nombre de femmes fonctionnaires qui n'ont pas pris de congé d'adoption depuis 1978.

Refus donc d'aborder la situation des fonctionnaires qui ont eu un enfant alors qu'elles n'étaient pas en activité dans la Fonction publique, ou qu'elles l'étaient comme non titulaires, comme l'ensemble des problèmes liés à la réforme de 2003.

• Situation des collègues en CPA.

Cette question exposée dans le courrier de la FSU aux parlementaires, a été reprise par les élus communistes.

Là encore, G Tron ne voit pas le sujet, mais indique ne pas être « fermé à l'idée d'un examen de la question dans le détail ».

4. Epargne retraite

De très nombreux amendements des parlementaires de la majorité ont porté sur l'épargne retraite, le versement de jours de RTT épargnés dans ces plans, arguant en particulier que les salariés des PME n'avaient pas accès aux PERCO et visant au développement de cette épargne.

Un amendement a été retenu qui prévoit que sauf avis contraire du salarié, la moitié de la participation sera versée sur le PERCO.

5. Rachat de trimestres devenu inutile.

Amendement gouvernemental autorisant le remboursement des ces rachats devenus inutiles car les trimestres rachetés seront acquis par les salariés ne pouvant cesser leur activité à 60 ans.

Grève le 7 septembre

Communiqué CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Le 7 septembre, imposons nos revendications !

Après les fortes mobilisations du premier semestre, et notamment le 24 juin dernier, les multiples initiatives qui ont ponctué l'été, montrent la détermination des salariés à faire entendre leurs revendications et leurs propositions concernant le projet de réforme des retraites dont le contenu est injuste et inacceptable.

La période estivale a été marquée par la persistance de la crise économique et sociale - la situation du chômage s'aggravant encore notamment pour les jeunes - et par l'annonce de mesures de rigueur supportées essentiellement par l'ensemble des salariés. Le gouvernement poursuit une politique inadaptée en terme d'emplois et de pouvoir d'achat qui accroît les inégalités.

Au moment où le projet de réforme des retraites va être examiné par le parlement, les organisations syndicales rappellent leur ferme opposition à celui-ci. Cette réforme ne répond pas aux enjeux actuels. Les questions d'emploi notamment pour les jeunes et les seniors, celles des inégalités hommes-femmes, de la pénibilité, d'un financement durable appuyé sur une autre répartition des richesses produites, non seulement ne sont pas traitées, mais font porter à plus de 85% les efforts sur les salariés. La remise en cause des 60 ans avec le report à 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes, ceux ayant des carrières chaotiques et incomplètes, en particulier les femmes.

Les organisations syndicales considèrent aujourd'hui que rien n'est joué et appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à poursuivre la construction d'une mobilisation de grande ampleur et à faire du 7 septembre prochain une journée massive de grèves et de manifestations.

Le gouvernement et les parlementaires doivent entendre la mobilisation des salariés et répondre à leurs revendications pour d'autres choix en matière de retraites, d'emploi et de pouvoir d'achat. Les organisations syndicales se réuniront dès le 8 septembre pour analyser la situation et décider des suites unitaires à donner rapidement à la mobilisation.

Le 23 août 2010

Avant la grève du 7 septembre :

⇒ Dans les écoles, nous devons afficher notre colère pour réaffirmer que la rentrée ne se fait pas dans de bonnes conditions.

Pour cela, le SNUipp met à votre disposition du matériel :

- Bandeau pour l'affichage
- Calicot pour banderole
- Lettre pour les parents (en encart dans ce bulletin) ...

⇒ Adressez votre déclaration d'intention de grève dès la prérentrée ou pour qu'elle parvienne à l'Inspection Académique au plus tard le samedi 4 septembre minuit. (modèle sur le site du SNUipp26 : <http://26.snuipp.fr> et adressé dans un SNUnet)

Les modalités précises d'organisation de la journée du 7 septembre vous seront communiquées dans un SNUnet et consultables sur notre site.

Surveillez la messagerie de l'école.

Infos syndicales

Le SNUipp 26 organisera sa première série de réunion d'information syndicale **les mercredis 6, 13 et 20 octobre 2010**. Une deuxième série se tiendra en mars et avril 2011.

En octobre, elles se tiendront dans 8 secteurs du département. Les lieux et horaires précis vous seront communiqués ultérieurement.

Ces réunions sont un droit pour tout salarié et restent un moment privilégié pour s'informer et échanger. Elles sont ouvertes à tous et se tiennent sur le temps de service.

Ce droit est régulièrement remis en cause par l'administration. De notre participation massive dépend sa pérennité.

Chaque enseignant du premier degré a le droit de participer à 2 demi-journées d'information syndicale par année scolaire (soit 6 heures en tout).

Si vous souhaitez y participez (en octobre et en mars/avril), vous déduirez 6 heures des 18 heures réglementaires d'animation pédagogique.

Dans ce cas, attention, cette année, vous ne vous inscrivez qu'à 12 heures d'animation.

Si vous travaillez à temps partiel, vous avez aussi droit à 6 heures de réunion d'information syndicale à déduire de votre temps d'animation pédagogique.



Le **SNUipp**, Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.